

Abstract

Cahier de comptes pour les années 2004-2005

Les contrôles des comptes généraux des années 2004 et 2005 ont confirmé les tendances que la Cour des comptes avait déjà exposées dans son précédent Cahier de comptes : les deux comptes généraux présentent des résultats budgétaires positifs, qui ont permis au Gouvernement flamand d'atteindre l'un de ses principaux objectifs politiques, à savoir le démantèlement de la dette. La Cour des comptes fait toutefois observer à cet égard que les résultats sont aussi la conséquence d'un certain nombre d'opérations internes. En outre, le ministre flamand des Finances et du Budget a achevé en 2007 le mouvement de rattrapage annoncé en matière de reddition des comptes. Il a transmis en temps opportun le compte général de l'année 2006. Le Cahier de comptes pour les années 2004-2005 comporte aussi quelques résultats tirés de l'examen financier réalisé par la Cour en dehors du contrôle des comptes. La Cour a notamment souligné que l'exemption du versement d'une partie du précompte professionnel retenu sur les salaires des chercheurs rattachés aux universités a entraîné une disparité dans la comptabilisation et l'application. Par ailleurs, elle a relevé une grande diversité dans les modalités du soutien financier que le VIZO (Institut flamand de l'entreprise indépendante) accorde aux centres de formation régionaux Syntra.

Résultats

La Communauté flamande (à l'exclusion des organismes publics) a enregistré en 2004 et 2005 des résultats budgétaires positifs s'élevant respectivement à 474 et 969 millions d'euros (recettes diminuées des paiements). Elle a, en outre, clôturé les années budgétaires avec des excédents de caisse de respectivement 96 et 330 millions d'euros. Grâce, notamment, à ces excédents, le Gouvernement flamand a, au cours de ces deux années, pu réduire la dette directe de 812 millions d'euros pour la ramener ainsi à 904 millions d'euros, ce qui représente un bas niveau. Il s'agit là, de prime abord, d'un résultat positif. La Cour fait toutefois observer que des opérations internes ont influé sur ce résultat. La réduction de la dette n'est, d'ailleurs, pas uniquement le fruit d'un bon résultat de caisse, mais surtout la conséquence de la reprise de la dette du FADELS (Fonds d'amortissement des emprunts du logement social) par la VHM (Société flamande du logement). En outre, la Communauté flamande a, chaque année, accordé davantage de garanties pour les dettes des organismes flamands, publics ou non. Cette dette est passée de 6.360 millions d'euros à la fin de l'année 2003 à 6.979 millions d'euros à la fin de 2005.

Recettes

En 2004 et 2005, la Communauté flamande a perçu respectivement 18.396 et 19.650 millions d'euros à titre de recettes générales et affectées (à l'exclusion des produits d'emprunts). Le taux

de perception des recettes s'est rapproché ainsi, en 2004, des montants prévus (97,8 %). En 2005, il les a même dépassés (101,4 %).

Utilisation des crédits

Sur des montants totaux de moyens d'action s'élevant à 20 et 20,5 milliards d'euros, la Communauté flamande a, en 2004 et 2005, effectué des paiements à raison de respectivement 17,9 et 18,7 milliards d'euros. Le taux d'utilisation des crédits s'est donc élevé respectivement à 89,7 % et 91,1 %. En matière de crédits dissociés, le montant des engagements exécutés en 2004 a dépassé celui des paiements effectifs, de sorte que le montant des paiements en souffrance à la fin de l'année a progressivement augmenté. En 2005, par contre, le taux d'utilisation supérieur des crédits de paiement a donné lieu à un mouvement inverse, se traduisant – pour la première fois depuis des années – par une baisse de l'encours des obligations contractées (dette implicite) de 11,4 %.

Organismes flamands

En 2004 et 2005, les services flamands à gestion séparée ont réalisé des dépenses s'élevant respectivement à 1,42 et 1,36 milliards d'euros. Par ailleurs, en 2005, ils ont encore rencontré des difficultés pour rendre leurs comptes dans les délais, même si le problème s'est avéré moins aigu qu'au cours des années antérieures. Le contrôle des comptes a surtout mis en lumière le manque de soin apporté à l'enregistrement des fonds de tiers par le "Grondfonds" (Fonds foncier), l'imprécision du contrôle interne au service « Loodswezen en Vloot" (Pilote et flotte), les restrictions affectant le contrôle de fond du "Vlaams Infrastructuurfonds" (Fonds flamand de l'infrastructure) et l'indivision permanente du solde pour l'année 1989 du "Vlaams Instituut voor Onroerend Erfgoed" (Institut flamand du patrimoine immobilier). La masse budgétaire totale des organismes publics flamands a connu une forte augmentation en 2004 (8,9 milliards d'euros), surtout en raison de la reprise de la dette du FADELS par la Société flamande du logement, mais s'est à nouveau réduite en 2005 (dépenses à hauteur de 7,7 milliards d'euros). Les dotations ont poursuivi leur augmentation, tandis que le solde négatif de 2004 s'est, en 2005, transformé en un excédent de 116,7 millions d'euros. La reddition des comptes a surtout subi un retard important en 2005. Le contrôle des comptes a surtout mis en évidence les éléments suivants: la motivation du caractère unique des dépenses du FFEU (Fonds de financement du démantèlement de la dette et des dépenses d'investissement uniques), l'imprécision entourant les financements alternatifs du "Fonds Culturele Infrastructuur" (Fonds de l'infrastructure culturelle), le retard apporté au paiement des aides accordées par le Fonds Hermes, le traitement incomplet des dettes et des créances en souffrance du "Vlaams Landbouwinvesteringsfonds", les créances détenues par la société anonyme "De Scheepvaart" sur le "Vlaams Infrastructuurfonds", le caractère incomplet de la reddition des comptes pour l'année 2005 des organismes "Export Vlaanderen" et "Flanders Investment and Trade", l'absence d'arrêtés concrétisant les révisions apportées aux dotations du VDAB (Office flamand de l'emploi), les lacunes persistantes affectant les obligations reprises de la "NV Waterwegen en Zeekanaal" (SA Voies navigables et canal maritime), les manquements récurrents dans les comptes de l'enseignement

comptes de l'enseignement communautaire, le résultat opérationnel négatif de la "Vlaamse Radio- en Televisieomroep" (Radio et télévision flamande) ainsi que le déficit d'exploitation de fait de la "Vlaamse Vervoersmaatschappij" (Société flamande des transports) et ses créances compensatoires sur la Région flamande.

Compte général

Les comptes généraux des années 2004 et 2005 ont été transmis avec moins de retard que les comptes généraux antérieurs (respectivement 14 et 6 mois). Ce faisant, le ministre flamand des finances et du budget a respecté le calendrier de rattrapage prévu. La Cour des comptes a surtout fait observer à propos des comptes de 2005 un nombre élevé de divergences par rapport aux états sous-jacents. Dans l'intervalle toutefois, le ministre a déjà adapté les comptes de l'année 2004 et l'avant-projet de décret de règlement définitif pour 2004 en fonction des observations formulées par la Cour. Enfin, la Cour a, une nouvelle fois, relevé que les autorités flamandes dérogent à la législation régissant la comptabilité patrimoniale.

Analyses financières

Hormis les données chiffrées, le Cahier de comptes comporte aussi un certain nombre de résultats issus d'une analyse financière effectuée récemment par la Cour. C'est ainsi que la Cour a constaté que les universités enregistrent et affectent de manière disparate les produits d'une mesure de défiscalisation prise en faveur de la recherche scientifique universitaire. Elle a également observé une diversité importante dans la manière dont l'Institut flamand de l'entreprise indépendante soutient financièrement les centres de formation régionaux Syntra. C'est surtout l'aide supplémentaire, accordée en dehors de l'arrêté de financement, qui s'avère manquer de transparence et varier fortement, d'année en année, quant à son ampleur et sa nature.